



**PROJET : «APPUI DE LA COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES POUR LE DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE COGESTION ET POUR L'INTEGRATION DES AIRES MARINES PROTEGEES DANS L'AMENAGEMENT DES PECHEES EN AFRIQUE DE L'OUEST»**

Sur financement AFD  
Convention N°: CZZ3056 01 B

**Volet 1.2 PHASE 1**

**Contrat N°CSRP/AFD/C06/2011**

**ETUDE DIAGNOSTIQUE DES CAPACITES DES ORGANISATIONS  
PROFESSIONNELLES (OP) DE PECHE**

**Analyse de contexte  
et  
Inventaire des Organisations Professionnelles  
de la Pêche dans les pays de la CSRP**

**RAPPORT SYNTHESE**

**Maître d'œuvre : l'Association Ouest Africaine pour le  
Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA)**

**Août 2011**

## Sommaire

<b>PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE DE LA PECHE</b>	<b>04</b>
<b>Introduction</b>	<b>05</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>06</b>
<b>Les pêcheries et leurs caractéristiques</b>	<b>08</b>
<b>Le poids économique de la pêche</b>	<b>16</b>
<b>Etat des écosystèmes marins et côtiers</b>	<b>18</b>
<b>La gestion de la pêche</b>	<b>20</b>
<b>Les leçons tirées de l'analyse de contexte - Conclusion</b>	<b>21</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE DES OP DE LA PECHE</b>	<b>22</b>
<b>Introduction</b>	<b>23</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>23</b>
<b>Les résultats</b>	<b>25</b>
<b>Proposition d'OP pour le diagnostic approfondi</b>	<b>29</b>
<b>Conclusion</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>34</b>

## Tableaux

Tableau 1 : Surface de la ZEE, biomasse et potentielle capture par pays

Tableau 2 : Les espèces pêchées par pays

Tableau 3 : Evolution des débarquements totaux annuels en tonnes depuis 2005

Tableau 4 : Liste des armements opérant en 2010 ou 2011 par pays

Tableau 5 : Evolution des armements et des débarquements de la pêche industrielle

Tableau 6 : Evolution comparée des captures de la pêche industrielle et de la pêche artisanale en Sierra Leone

Tableau 7 : Evolution de l'effectif des embarcations et de la motorisation de la pêche artisanale depuis 2005

Tableau 8 : Evaluation des stocks pélagiques côtiers de plusieurs pays de la CSRP

Tableau 9 : Evaluation des stocks démersaux côtiers de plusieurs pays de la CSRP

Tableau 10 : Contribution de la pêche au PIB national

Tableau 11 : Les emplois générés par la pêche en % de la population active

Tableau 12 : Proportion des OP reprises dans la base de données par rapport aux OP inventoriées

Tableau 13 : Années de création des OP enregistrées dans la base des données

Tableau 14 : Typologie des OP recensées

Tableau 15 : Distribution des OP recensées par type d'organisation

Tableau 16 : Les espèces de poissons exploitées par les OP

Tableau 17 : Distribution des OP par nombre d'adhérents

Tableau 18 : Critères de sélection des OP pour le diagnostic approfondi

Tableau 19 : Pré-proposition des OP à diagnostiquer

## Graphiques

Graphique 1 : Evolution comparée des débarquements (pêche industrielle et pêche artisanale) de 2000 à 2010, au Sénégal

Graphique 2 : Evolution annuelle des captures par type de pêche 1999/2008 - Source: INDP au Cap Vert

## Abréviations

ADEPA	Association ouest africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale
AMP	Aire Marine Protégée
ANAPA	Association Nationale des Armateurs de la Pêche Artisanale - Guinée Bissau
ANEP	Association des Pêcheurs Industriels – Guinée Bissau

APESCA	Association des Pêcheurs de Cacheu – Guinée Bissau
APM	Association des Pêcheurs de Maio – Cap Vert
ASPIB	Association des Pêcheurs des Fils de Bubaque – Guinée Bissau
CLPA	Conseil Local de la Pêche Artisanale
CNPS	Conseil National de la Pêche au Sénégal
CONAPEG	Confédération Nationale des Pêcheurs de Guinée – Guinée Conakry
COPAM	Coordination des Organisations Socioprofessionnelles de la Pêche Artisanale en Mauritanie
CSRP	Commission Sous Régional des Pêches
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FENAGIE Pêche	Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique de la Pêche - Sénégal
FLPA	Fédération Libre de la Pêche Artisanale – Mauritanie
FNP	Fédération Nationale des Pêches – Mauritanie
GAIPES	Groupement des Armateurs Industriels du Sénégal
GAMFIDA	Gambia Artisanal Fisheries Development Agency - Gambie
GIRMAC	Gestion Intégrée des Ressources Marines Côtières
NAAFO	National Association of Artisanal Fisheries Operators - Gambie
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
ROPA-CV	Réseau des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale du Cap Vert
SLAAFU	Sierra Leone Amalgamated Artisanal Fishermen's Union – Sierra Leone
SLAFU	Sierra Leone Artisanal Fishermen's Union – Sierra Leone
SLIAFU	Sierra Leone Indigenous Artisanal Fishermen's Union – Sierra Leone
SLIFA	Sierra Leone Industrial Fishermen's Association
TAGFC	Association of Gambian Fishing Companies - Gambie
TRY	TRY Women Oyster Association - Gambie
UNIPES	Union des Pêcheurs Marca de Cacine – Guinée Bissau
UNPAG	Union National des Pêcheurs Artisans de Guinée – Guinée Conakry
ZEE	Zone Economique Exclusive

# PREMIERE PARTIE

Analyse du contexte de la pêche dans les Etats Membres de la CSRP

## 11. INTRODUCTION

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) s'est définie dans les termes de référence de la présente étude comme « un organisme intergouvernemental de coopération halieutique dont l'objectif global est l'harmonisation à long terme des politiques des pays membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable de leurs ressources halieutiques et le renforcement de leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives ». L'étude diagnostique qu'elle a confiée à l'ADEPA couvre ses Etats membres<sup>1</sup> et est répartie en deux grandes phases : la première est consacrée à une analyse critique du contexte sectoriel et à un inventaire raisonné des OP, muni d'une typologie permettant de sélectionner un nombre restreint d'OP qui doivent faire l'objet d'un diagnostic approfondi dans la deuxième phase de cette étude. Ce diagnostic devra révéler les forces, les faiblesses, les opportunités et les potentialités des OP, quant à leur capacité à contribuer avec efficacité et efficience à une gestion durable des pêcheries de la sous région et à l'intégration des AMP dans la gestion de la pêche. Cette étude doit, par ailleurs, renforcer la base de données de la CSRP en vue de l'appui-conseil qu'elle apporte aux Etats membres pour l'élaboration de politiques des pêches intégrant les concepts de cogestion et d'approche tenant compte des écosystèmes.

Cette étude diagnostique est dans son ensemble d'autant plus nécessaire que le secteur de la pêche semble s'installer dans une crise durable. Les ressources halieutiques auxquelles la pêche artisanale devrait avoir accès diminuent d'année en année, réduisant de façon drastique l'activité de pêche aussi bien dans les eaux marines que continentales. L'impact des accords internationaux de pêche aggrave la situation, puisqu'ils sont souvent négociés, signés et exécutés dans une approche peu transparente pour les acteurs à la base. Même si elles sont en diminution dans la majorité des pays concernés, les activités de la pêche artisanale ont besoin d'être mieux organisées : généralisation des licences, immatriculation des bateaux, meilleur contrôle des produits débarqués, maîtrise de la commercialisation, etc. Comme indiqué dans les termes de référence de l'étude, « la perte de richesse est triple puisque le patrimoine national s'épuise, la rentabilité des entreprises de pêche diminue jusqu'à la faillite, et les générations futures subissent un préjudice lié à la perte des valeurs écologiques ». Pour renverser les tendances ci-dessus mentionnées, il faut une meilleure connaissance de la situation qui prévaut dans la sous région ; d'où la nécessité d'une analyse de contexte actualisée, la collecte et l'analyse des données sur les OP.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats issus de la première phase des études diagnostiques effectuées dans chacun des sept pays de la CSRP. Il est structuré autour des points suivants :

- Introduction
- Méthodologie de l'étude
- Les pêcheries et leurs caractéristiques dans les pays
- Le poids économique de la pêche (la pêche en général, la pêche industrielle, la pêche artisanale) dans les économies nationales des pays membres de la CSRP et dans l'économie de la sous région
- Etat des écosystèmes marins et côtiers
- La gestion de la pêche dans les pays membres de la CSRP et dans la sous région
- Leçons tirées de cette analyse de contexte, perspective et recommandations
- Conclusion

Un effort important a été fait pour que les rapports pays soient structurés de la même façon, il sera aisé de s'y reporter pour plus de détails et pour une meilleure appréhension des analyses.

---

<sup>1</sup> Les Etats membres de la CSRP sont : le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone

## 12. METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour mettre en œuvre cette première phase de l'étude diagnostique a pris en compte l'ampleur et la profondeur du travail exigées par le commanditaire, qu'il s'agisse de l'équipe déployée sur le terrain ou de la démarche adoptée.

### *121. L'équipe déployée sur le terrain*

Sans compter la logistique interne à l'ADEPA, neuf personnes ont été en charge de l'étude qui couvre les sept pays de la CSRP. Un consultant national a été recruté dans chaque pays, avec un cahier des charges précis. Un consultant coordonnateur est chargé d'organiser le travail des consultants nationaux, afin d'assurer les conditions qui permettent d'aboutir à des études comparatives et de rédiger les rapports synthèses. Le suivi de l'ensemble des opérations est assuré par le secrétaire exécutif de l'ADEPA, maître d'œuvre de l'étude.

Vu la diversité des pays et donc des contextes d'intervention, les études ne pouvaient pas et ne devraient pas être identiques. Cependant, comme il s'agit des mêmes domaines d'investigation, en vue de la mise en œuvre d'un projet commun pour la sous région, il a fallu développer, dans une approche participative, une démarche, une méthodologie et des outils uniques, partagés par tous les consultants. Tous les instruments intellectuels mis à disposition pour le travail ont été discutés et amendés dans un atelier de deux jours où ont été conviées toutes les personnes intervenant dans l'étude, avec la contribution des experts de la CSRP. Cette disposition a été prise pour faciliter l'appropriation desdits instruments par tous les intervenants. Le consultant national de Guinée Bissau ayant été empêché au dernier moment, une séance de travail de deux jours a eu lieu entre lui et le secrétaire exécutif de l'ADEPA à Bissau, afin de l'introduire à la démarche, à la méthodologie et aux outils développés avec les autres consultants nationaux. Un glossaire a été développé pour qu'il y ait des entendements rapprochés des concepts clés utilisés pour l'étude. Enfin, pour faciliter la rédaction des rapports 'pays' et un repérage plus rapide des résultats de l'étude, il a été développé un sommaire commun, avec la participation de tous les consultants présents à l'atelier de Dakar. Une fois cette base commune construite, il y a eu une entente entre tous les consultants sur le déroulement de l'étude et son chronogramme.

### *122. Le déroulement des travaux de la phase 1*

Le déroulement des travaux de cette première phase a emprunté presque point par point la méthodologie communiquée à la CSRP à travers différents documents, dont notamment les notes méthodologiques annexées au présent rapport. Les moments clés des travaux de la première phase sont présentés ci-après.

- ▶ Prise de contact et échanges à distance entre les consultants.

Dès la confirmation de leur recrutement, tous les consultants nationaux ont été en contact avec le secrétariat exécutif de l'ADEPA, puis avec le consultant coordonnateur, non seulement pour leur communiquer le contenu de leur cahier des charges et les conditions du travail, mais aussi pour les informer des obligations de l'ADEPA vis-à-vis de la CSRP, qui fondent leurs obligations envers l'ADEPA. Ainsi, les termes de référence de l'étude et un extrait de l'offre technique de l'ADEPA a été communiqué à tous les consultants (en français et en anglais), de même que la documentation existante, en rapport avec les domaines d'investigation de l'étude.

### ► L'atelier de lancement de l'étude diagnostique

Il a eu lieu les 3 et 4 juin 2011, dans les locaux de la CSRP à Dakar. Ce fut l'occasion pour la CSRP, d'informer tous les intervenants des enjeux et de la finalité de l'étude, mais aussi pour l'ADEPA, d'exposer dans le détail les termes de référence de l'étude et l'offre technique soumise en réponse à la CSRP. Sur la base de toutes ces informations, le consultant coordonnateur a animé l'atelier avec pour objectif d'aboutir à une entente entre tous les intervenants sur :

- l'objet de l'étude, décliné selon les différents domaines d'investigation indiqués par le commanditaire,
- la démarche générale et la méthodologie à adopter pour la réalisation de l'étude,
- les outils d'investigation et les modalités de collecte et d'analyse de données,
- le guide de rédaction ou les sommaires des rapports à livrer,
- le chronogramme de l'étude, spécifiant les délais selon les grandes étapes de mise en œuvre de l'étude.

A la fin de l'atelier, tous les intervenants ont été informés dans le détail, des objectifs de l'étude et ont, en conséquence convenu de la manière dont elle doit être réalisée.

### ► Le suivi de l'atelier et de la réalisation de l'étude dans chaque pays

Après l'atelier, les documents consensuels ont été finalisés, traduits et diffusés auprès de tous les intervenants : documents d'appui à l'analyse de contexte, y compris le glossaire, les sommaires des rapports à rendre, la fiche d'inventaire des OP et le chronogramme. L'étude est donc supposée avoir démarré dès le retour des consultants nationaux chez eux. Le secrétariat exécutif de l'ADEPA est resté en contact avec tout le monde pour s'assurer du démarrage et aider à régler les éventuels problèmes de logistique qui entraveraient le bon déroulement de l'étude. Le consultant coordonnateur s'est aussi rendu disponible pour apporter, le cas échéant, un appui méthodologique. Le suivi a été intense au moment de la réception des rapports 'pays'. Le consultant coordonnateur a vérifié le sommaire de chaque rapport à la réception pour s'assurer du contenu et demander aux consultants nationaux d'apporter, le cas échéant, des compléments d'information.

### ► La rédaction des rapports

Le rapport synthèse a été rédigé sur la base des rapports 'pays'. Il est structuré selon le sommaire arrêté pour les rapports 'pays', mais n'en est pas une simple compilation. Les rapports 'pays' sont parties intégrantes du rapport synthèse en ce sens qu'ils en constituent les annexes que le lecteur doit consulter pour en avoir une pleine compréhension.

### ► Les difficultés rencontrées.

Il aurait fallu accorder plus de jours de travail à chaque consultant, mais les contraintes budgétaires ont fait qu'on les a ramenés au strict minimum. Ceci a particulièrement influencé l'inventaire des OP. Pour pallier à cette insuffisance, nous proposons que la CSRP puisse continuer l'inventaire après l'étude, en utilisant la fiche d'inventaire élaborée pour la présente étude. Elle peut le faire à distance ou en saisissant l'occasion des réunions, ateliers et séminaires qu'elle organise. Tout responsable d'OP est capable de fournir, séance tenante, les informations demandées, l'idéal étant d'envoyer la fiche aux participants en même temps que les invitations.

Malgré toutes les précautions prises, les consultants nationaux, à l'exception d'un seul, ont soumis les rapports pays avec un grand retard et aucun rapport n'est arrivé complet. On a compté plus de

trois semaines de retard pour certains. Les relances n’ont pratiquement servi à rien et la rédaction du rapport synthèse en a grandement souffert.

### 13. LES PECHERIES ET LEURS CARACTERISTIQUES

L’activité ‘pêche’ repose sur l’existence d’une biomasse correspondante. Chaque pays de la CSRP est doté d’une Zone Economique Exclusive (ZEE) qui héberge la réserve d’où sont prélevées les captures pour satisfaire les besoins économiques du pays (consommation locale et exportation). Les ZEE sont plus ou moins importantes selon les pays, de même les biomasses (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Surface de la ZEE, biomasse et potentielle capture par pays

Pays	Surface ZEE	Biomasse in Mt	Capture potentielle in Mt
<b>Cap Vert</b>	734 265	36 000 – 44 000	
<b>Gambie</b>			
<b>Guinée B</b>		900 000 – 1 200 000	200 000 – 300 000
<b>Guinée C (2007/2008)</b>	47 000 km <sup>2</sup>	6.000.000 - 10.000.000	150 000 – 250 000
<b>Mauritanie</b>	234 000	1 300 000 (?)	
<b>Sénégal</b>			
<b>Sierra Leone</b>	150 700	300 000 (2006/7)	180 000
<b>Total</b>			

Tableau constitué à partir des données des rapports ‘pays’

Les données collectées ne permettent pas de suivre l’évolution de la biomasse dans la sous région. Mais comme nous le verrons plus loin, les autres informations sur les captures et les débarquements indiquent une évolution en dent de scie, avec une tendance nette à la baisse des ressources. L’évaluation de la biomasse est sans doute une tâche complexe et coûteuse. Elle est cependant indispensable pour une politique adaptée à la gestion des stocks.

Les prélèvements se font selon deux grandes catégories de pêche : la pêche industrielle et la pêche artisanale. Nous laisserons de côté la pêche continentale et la pisciculture. Sera considérée ici la pêche maritime. Les espèces pêchées sont très variées et nombreuses. Nous avons laissé de côté ici les noms scientifiques des poissons, mollusques et autres crustacés pêchés dans la sous région. Toutefois on peut les retrouver dans plusieurs rapports ‘pays’. Les pêches pratiquées peuvent se ranger sous les catégories suivantes : les petits pélagiques, les grands pélagiques, les thonidés, les démersaux, les crustacés et les mollusques. Les espèces de fond sont prises en charge par la pêche industrielle.

Tableau 2 : Les espèces pêchées par pays

Pays	Les espèces pêchées
<b>Cap Vert</b>	l’albacore, le patudo, le listao, le wahoo, l’auxide, et la thonine, le maquereau noir, le picarel de l’Atlantique, le chinchard, la sardinelle, et la carangue, le rouget, le marbré, le petit capitaine, le mérrou, les murènes, l’empereur atlantique, Langouste rose, langouste verte, langouste brune, langouste pierre, calmar et poulpe, murex, patelle, et pouce pied.
<b>Gambie</b>	
<b>Guinée B</b>	Mulet, ethmalose, requin, chinchard, maquereau, allache/sardinelle, sole, maigre, Céphalopodes, Crevettes, sompat, machoiron, carangue
<b>Guinée C</b>	Boboe (bossu), Bars, Gros capitaine, Machoiron, Grondeur, Sole, Pagre à point bleu (dorade), Denté (dorade), Rouget, Carpe rouge, Seiche commune, Crevette côtière, Crevette du large, Requin marteau, Requin bordé, Raie guitare
<b>Mauritanie</b>	
<b>Sénégal</b>	Albacore, Listao, Patudo, Albacore, Listao, Patudo, Sardinelle ronde, la Sardinelle plate, Ethmalose, Alose rasoir, Anchois, Chinchard, Chinchard jaune, Maquereau espagnol, Maquereau, Pelon, Plat-plat, Carpes blanches,
<b>Sierra Leone</b>	Srimp, tuna, dermersal, pelagic

Tableau constitué à partir des données des rapports ‘pays’



Tableau 3 : Evolution des débarquements totaux annuels en tonnes depuis 2005 (Tableau encore à compléter)

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cap Vert	8 629	9 924	9 075	8 128	8 952	
Gambie						
Guinée B						
Guinée C	93378	104183	91674	100462		
Mauritanie						
Sénégal			385 209	392 208	401 842	370 448
Sierra Leone	132 411	134 284	142 378	133 207	135 297	137 018
<b>Total</b>						

Tableau constitué à partir des données des rapports 'pays'

### 131. La pêche industrielle

La pêche industrielle est dominée dans la sous région par les armements étrangers, même si le Sénégal présente une situation atypique où, entre 2000 et 2010, les bateaux battant pavillon sénégalais sont plus nombreux : 83% contre 16% pour l'Union Européenne et 1% autres. En remontant dans l'histoire en Guinée Bissau, les premiers bateaux de pêche étrangers ont abordé le continent au 17<sup>ème</sup> siècle. A partir de 1843, le Portugal décide de soutenir les activités de pêche dans le pays. Mais la pêche industrielle sous forme de licence n'apparaîtra qu'au milieu des années 1970 (cf. Rapport Guinée Bissau). On signale les Italiens en Sierra Leone en 1955 (Ssentongo and Ansa-Emmim, 1986). Les Russes suivront très vite et seront remarqués dans toute la région dès les années 1960. Quand on observe les acteurs de la pêche industrielle aujourd'hui dans la sous région, on constate que la domination des armements étrangers a persisté et s'est même amplifié, avec les accords de pêche notamment avec l'Union Européenne, des licences et des accords bilatéraux. Les asiatiques ont aussi fait leur percée avec la Chine et la Corée du Sud. La domination de la pêche industrielle par les navires étrangers est presque totale, car rien ne dit que les navires qui battent pavillon sénégalais appartiennent au Sénégal.

Tableau 4 : Liste des armements opérant en 2010 ou 2011 par pays

Pays	Pays d'origine et nombre de bateaux	Total bateaux étrangers
Cap Vert (2011)	Espagne (49) ; Portugal (9) ; France (16) ; Japon (18) ; Sénégal (7)	99
Gambie		
Guinée B		
Guinée C (2008)	Chine (40), Belize (1), Comores (3), Corée Sud (7), Espagne (2), Grèce (1).	54
Mauritanie		
Sénégal (2008)		102
Sierra Leone (2010)	Espagne (9); Korée (8); Afro-Libanais/Sierra L./Russie/Chine (16) ; Chine (21) ; Grèce (1) ; Espagne/Pays Bas/Panama/S. Vincente (16) ; France (9)	80

Tableau constitué à partir des données des rapports 'pays'

**Tableau 5 : Evolution des armements et des débarquements de la pêche industrielle**

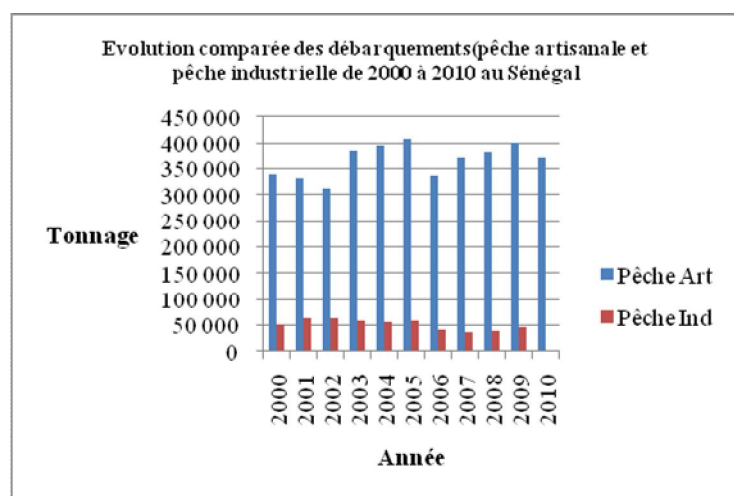
Pays	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Nbre bateau	Débarquement (t)	Nbre bateau	Débarquement (t)	Nbre bateau	Débarquement (t)	Nbre bateau	Débarquement (t)	Nbre bateau	Débarquement (t)	Nbre bateau	Débarquement (t)
Cap Vert	99	1 044		557		4398		4 110				
Gambie												
Guinée B												
Guinée C	121	31 762	99	42 815	109	39 351	54	38 001				
Mauritanie												
Sénégal	145	58 344	152	41 765	129	37 738	102	39 177				
Sierra L	42	15 797	43	13 794	62	15 863	62	21 270	62	23,361	83	24,365
<b>Total</b>												

Tableau constitué à partir des données des rapports 'pays'

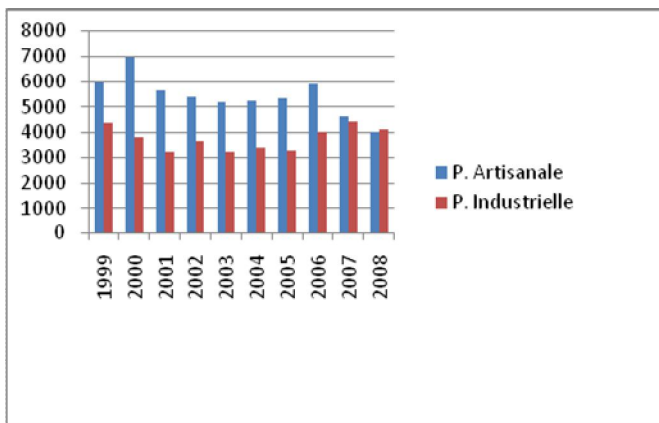
Partout, la pêche industrielle exploite les pélagiques, les thonidés et les démersaux qui constituent la plus grande part des produits débarqués.

### 132. La pêche artisanale

La pêche artisanale dans les pays de la CSRP porte essentiellement sur les petits pélagiques et les démersaux côtiers. Comme le montrent les deux graphiques (Sénégal et Cap Vert) et le tableau (Sierra Leone), malgré ses niveaux techniques bas, comparés à la pêche industrielle, elle reste la plus grande pourvoyeuse de produits halieutiques dans la sous région. Les différences les plus spectaculaires s'observent au Sénégal et en Sierra Leone. Au Sénégal, sur dix ans, les débarquements de la pêche industrielle ont oscillé autour de 50 000 tonnes contre 350 000 tonnes pour la pêche artisanale. La même tendance s'observe en Sierra Leone, où la pêche artisanale a souvent multiplié par huit les captures annuelles de la pêche industrielle. On constate cependant une évolution inverse en Mauritanie où la pêche artisanale fait un volume moyen d'environ 40 000 tonne de captures par an pour des captures industrielles, toutes pêches confondues, qui ont évolué de 400 000 tonnes en 1994 à près d'un million de tonnes en 2009, avec une pointe à plus d'un million en 2008. Malgré l'augmentation des efforts de pêche, les débarquements évoluent d'une façon générale à la baisse.



Source : Résultats généraux de la pêche maritime, DPM



Graphique 2 : Evolution annuelle des captures par type de pêche 1999/2008 - Source: INDP Au Cap Vert.

Tableau 6 : Evolution comparée des captures de la pêche industrielle et de la pêche artisanale en Sierra Leone

Année	Pêche industrielle	Pêche artisanale	Total
2001	22 598	39 950	62,548
2002	13 792	52 846	66,638
2003	17 164	65 758	82,922
2004	14 405	106 216	120,621
2005	15 797	116 614	132,411
2006	13 794	120 490	134,284
2007	15 863	126 515	142,378
2008	21 270	111 937	133,207
2009*	23 361	111 937	135,297
2010	24 365	112 653	137,018

Ministère des pêches et des ressources marines, Sierra Leone

Presque dans tous les pays, les embarcations de la pêche artisanale sont recensées et enregistrées sous licence dans le meilleur des cas. En Guinée Bissau, il a été recensé 1 310 bateaux pour 3 930 pêcheurs, soit 19 239 personnes qui profitent directement de la pêche. Au Cap Vert on compte 1 036 embarcations pour 3 108 pêcheurs.

#### ► Les engins de pêche

L'art de la pêche repose sur l'utilisation de différentes sortes de filets montés à bord d'embarcations de petites tailles. Nous empruntons les descriptions faites des différents filets utilisés au Sénégal pour donner une idée de la palette de techniques de pêche qu'on peut rencontrer dans la sous région.

#### La senne tournante et coulissante

La senne tournante et coulissante est un « filet de pêche » très élaboré et plus proche des engins de pêche industrielle. Elle mesure 250 mètres à 800 mètres et fait intervenir deux grandes pirogues de 12 à 22 mètres de longueur et 20 à 35 pêcheurs. Son principe de fonctionnement est basé sur l'encerclément et l'enfermement des prises dans une poche. Elle cible exclusivement des espèces pélagiques côtières. Le tonnage débarqué par sortie peut attendre 200 à 800 caisses de 50 kg l'unité. L'augmentation et la généralisation des unités de sennes tournantes constituent une menace réelle pour les espèces pélagiques côtières.

### Le filet maillant encerclant

Son principe de fonctionnement est basé sur l'encercllement des poissons et leur maillage dans les nappes de filets. Deux types de filets sont utilisés : un ciblant les sardinelles de mailles 30 à 35 mm et un autre ciblant les ethmaloses de mailles 40 à 45mm. Les filets sont formés de 15 à 30 nappes dont la longueur totale est de 300 à 500 mètres. Les poissons sont maillés en tentant d'échapper au resserrement du cercle. Le filet est halé dans la pirogue (12 à 15m de long) et les prises démaillées individuellement.

### La senne de plage

Elle mesure en moyenne 300 à 500 mètres, mais peut atteindre 1500 mètres de longueur. La chute du filet mesure 10 à 20 mètres dans la partie centrale. Lorsque le banc de poisson est encerclé, la senne est halée depuis la plage par un nombre important de pêcheurs. C'est la force musculaire qui est importante ici. Il est important que les sennes de plage de très petites mailles appelée « *moustiquaires* » font des ravages notamment dans la Région de Dakar et notamment à Bargny et Rufisque par la capture de sardinelles immatures qui sont transformées artisanalement ou alimentent les fabriques de farine de poisson.

### Les filets maillants dormants

Ils sont composés par l'assemblage de plusieurs nappes de filets de longueur variable. Aujourd'hui, les filets en mono filaments ou multimono filaments en nylon remplacent les filets en coton. On les classe dans la catégorie des engins passifs. On distingue trois de types de filets selon les espèces ciblées : les filets dormants à poissons de surface (Sardinelles, Mulets) et poissons de fonds (soles et raies guitare notamment) ; les filets dormants à cymbium sp et les filets dormants à langoustes.

### Le trémail

Il peut être considéré comme une variante du filet dormant. Il est composé de trois filets parallèles reliés à la base et au sommet ; le filet interne est plus long et de maille plus fine que les deux filets extérieurs qui sont de même maille. Il opère de la même façon que le filet dormant. Il cible généralement la seiche, mais peut aussi capturer accessoirement du poisson. Le filet trémail est moins sélectif que le filet dormant.

### Les filets maillants dérivants

On distingue deux types de filets maillants dérivants :

Le filet maillant dérivant de surface (FMDS) « *félé félé* » qui capture essentiellement les crevettes en Casamance. L'utilisation du filet est simple. Elle nécessite une pirogue monoxyde ou une pirogue de 9 à 10 mètres, propulsée à la pagaie. Le filet, attaché à l'embarcation par une corde principale est laissé au gré du courant marin. Cet engin est généralement pratiqué à pied.

Le filet maillant dérivant de fonds (FMDF) « *Yolal* » qui opère en mer est long de 500 à 1000 mètres alors que ceux qui pêchent en estuaire ne dépassent pas 100 mètres. Les chutes sont respectivement de 4,5 et 4 mètres. Les filets dérivent plus en couche intermédiaire qu'en eau profonde. Ils ciblent principalement les barracudas, les otolithes, les thonines et les maquereaux.

### Le filet fixe à crevettes

Le filet fixe à crevettes est de forme allongée. La longueur de la nappe est de 11,20 mètres avec une profondeur de 9,20 mètres et une maille de 22 mm. Les filets fixes à crevettes sont utilisés par paires sur une pirogue ; les engins sont maintenus sur deux perches horizontales perpendiculairement à l'axe de l'embarcation et de part et d'autre de celle-ci. Dans les zones peu profondes, les filets peuvent être fixés sur deux pieux enfoncés dans la vase.

### Le filet filtrant à crevettes

Ce filet a une forme de poche allongée de 5 à 10 mètres de longueur avec une ouverture horizontale de 2,5 mètres et une ouverture verticale de 1,5 mètre. L'engin est maintenu ouvert pendant la pêche par deux bâtons d'une longueur de 1,5 mètre environ. L'engin est tenu par deux pêcheurs qui ont l'eau jusqu'à la poitrine. L'opération de pêche a lieu à pied et à marée descendante. Les pêcheurs se déplacent en s'opposant au courant de marée. Les crevettes sont ainsi capturées par filtration. L'engin prend malheureusement aussi des poissons juvéniles (pomadasys spp, tilapies, mulets, ethmaloses...).

### L'épervier

L'épervier est un filet de forme conique simple, monté généralement sans anneaux. Il est utilisé toute l'année dans les bolons, les bras de mer et les passes. Le pêcheur, assisté d'un rameur, est souvent à bord d'une petite pirogue de 7 à 8 mètres propulsée à l'aide de pagaie ou de perche. L'engin capture les mulets, les tilapies, et les ethmaloses.

### La senne de rivage

C'est un filet 100 à 300 mètres de long. Les mailles sont irrégulières, grandes sur les ailes (8 à 10 cm) ou plus petites au centre et 5 à 8 cm dans la grande poche du milieu où le poisson s'accumule. Sa hauteur est de 7 à 8 mètres. Le filet est utilisé lorsque le débit du fleuve est faible.

### Les lignes

De façon générale les lignes comprennent des fils sur les quels sont accrochés des hameçons. Les caractéristiques du fil et de l'élément accrocheur (hameçons appâtés, turlottes, leurres) dépendent des espèces recherchées et de leur comportement. On distingue une gamme de variétés de lignes.

- Des lignes à main avec un hameçon ou plusieurs hameçons ;
- Les lignes de traine munies d'hameçons appâtés ou de leurres trainées en surface ; elles ciblent généralement les espèces pélagiques ;
- La ligne à turlottes est un grappin utilisé pour la capture des céphalopodes (poulpe, seiche, calmar). On distingue la turlotte à poulpe et la turlotte à seiche. La turlotte à poulpe comporte plusieurs hameçons de forte taille lestés d'un plomb allongé d'un poids de 200 à 300g et garnis le plus souvent de fragments de matière plastique aux couleurs vives ou métallisées.
- La ligne de plage d'une longueur de 75 à 100 mètres est munie de un à trois hameçons à sa base et lestée d'un plomb-grappin de 200g. Elle est lancée à partir de la plage à la manière d'une fronde, puis attachée à son extrémité sur un piquet planté dans le sable.
- Les palangres sont constitués d'une ligne principale sur la quelle sont fixés de nombreux hameçons accrochés chacun à l'extrémité d'un avançon. Elles sont placées horizontalement dans l'eau, sur le fond. Elles sont fixées à chaque extrémité par un mouillage (bouée, corde lest). Une palangre peut disposer de 50 à 200 hameçons. La palangre est classée dans la catégorie des engins passifs ou le poisson peut être capturé à l'absence du pêcheur. Cet

engin est jugé mauvais pour l'environnement et les ressources compte tenu des nombres importants de poissons qu'il capture mais aussi de ses effets néfastes en cas de disparation dans la mer. Il est d'ailleurs, comme les filets dormants, source de conflits dans certaines localités.

### Les pièges

On peut distinguer dans les pièges les casiers et les barrages pièges.

- Les casiers ont une armature en fer, de forme parallélépipédique longue de 1,20 mètre, avec une largeur de 80 cm et une hauteur de 80 cm. Ils comprennent deux ouvertures circulaires, placée chacune sur un coté du piège. Ils ciblent les seiches.
- Les barrages pièges sont en rônier, posé dans les bolons ; ils sont constitués de claies en rônier fixées au fond par des piquets et assemblées de façon à former un V au bout duquel se trouve une chambre de capture qui piège le poisson. Son utilisation requiert une à trois personnes. Qui se déplacent selon les saisons dans les estuaires. Le piège est ouvert dans le sens du courant en fin de marée et il est fermé en fin de marée haute. Il est retiré toutes les 24 à 36 heures.

### ► Les embarcations

Tableau 7 : Evolution de l'effectif des embarcations et de la motorisation de la pêche artisanale depuis 2005 (à compléter)

Pays	2006		2007		2008		2009		2010	
	Nbre Embarc.	Embarc. motorisées	Nbre Embarc.	Embarc. motorisées	Nbre Embarc.	Embarc. motorisées	Nbre Embarc.	Embarc. motorisées	Nbre Embarc.	Embarc. motorisées
Cap Vert										
Gambie										
Guinée B										
Guinée C	3 636	40%	3 636	40%	3 636	40%				
Mauritanie										
Sénégal										
Sierra L										
Total										

Tableau constitué à partir des données des rapports 'pays'

### ► La situation des ressources halieutiques

Si dans certain pays comme la Guinée Bissau et la Mauritanie, on peut signaler une augmentation globale des captures, la situation des ressources reste préoccupante comme on le constate dans les deux tableaux suivants, qui rendent compte des évaluations faites à partir du Sénégal (CRODT, 2009). Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire pour maîtriser l'évaluation des ressources, afin d'avoir des résultats fiables. Si on ajoute aux évaluations faites les expériences des pêcheurs qui vivent une raréfaction continue ces dernières années, on peut sans aucun doute dire que la situation requiert des mesures fermes et ciblées selon les ressources. L'évaluation faite ressource par ressource est un bon instrument pour faire prendre conscience à tous les acteurs de leur responsabilité. Il est tout à fait intéressant de constater que les augmentations de débarquement sont analysées aussi bien que les déficits. Les efforts de pêche doivent être aussi étudiés de près.

Tableau 8 : Evaluation des stocks pélagiques côtiers de plusieurs pas de la CSR

Espèces	Zone étude	Etat stock	recommandations
<b>Sardinelle ronde</b> <i>Sardinella aurita</i>	(Maroc), Mauritanie Sénégal, Gambie	Stock fortement surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Sardinelles</b> <i>Sardinella spp</i>	Mauritanie Sénégal, Gambie	Stock fortement surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Chinchard noir</b> <i>Traurus trecae</i>	(Maroc), Mauritanie Sénégal, Gambie	Stock pleinement exploité	Réduction de l'effort de pêche

Source CRODT, 2009, Sénégal

Tableau 9 : Evaluation des stocks démersaux côtiers de plusieurs pays de la CSR

espèces	Zone d'étude	Etat du stock	Recommandations
<b>Pageot</b> ( <i>Pagellus bellotti</i> )	Mauritanie, Sénégal, Gambie	Fortement exploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Dentex</b> ( <i>Dentex macrophtalmus</i> )	Mauritanie, Sénégal, (Maroc)	Faibles indices d'abondance	Maintien de l'effort à son niveau actuel
<b>Pagre à pts bleus</b> <i>Sparus caeruleostictus</i>	Mauritanie, Sénégal	surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Machoiron</b>	Sénégal, Gambie	Prises en hausse	Réduction de l'effort de pêche
<b>Otolithe</b> <i>Pseudotolithus spp</i>	Sénégal, Gambie	Pleinement exploité	Maintien de l'effort à son niveau actuel
<b>Thiof</b> <i>Epinephelus aeneus</i>	Mauritanie, Sénégal, Gambie	.En voie d'extinction	Arrêter la pêche dirigée sur cette espèce
<b>Rouget</b> <i>Pseudopenaeus prayensis</i>	Sénégal, Gambie	Pleinement exploité	Gel de l'effort de pêche à ce niveau
<b>Soles langues</b> <i>Cynoglossus spp</i>	Sénégal, Gambie	Pleinement exploité	Argumenter toute augmentation de l'effort
<b>Cymbium</b>	Sénégal, Gambie	Signes de surexploitation	Réduire de l'effort ciblant cette espèce
<b>Crevette côtière</b> <i>Penaeus notialis</i>	Sénégal, Gambie	surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Poulpe</b> <i>Octopus vulgaris</i>	Sénégal, Gambie	surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Seiche</b> <i>Sepia spp</i>	Sénégal, Gambie	surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Calmar</b>	Sénégal, Gambie	Déclin des cpue	Réduction de l'effort de pêche
<b>Merlus</b> <i>Merluccius spp</i>	Sénégal	surexploité	Réduction de l'effort de pêche
<b>Crevette profonde</b> <i>Parapenaeus longirostris</i>	Sénégal, Gambie	Evaluation non concluante	Par approche de précaution, maintenir l'effort à son niveau actuel

Source CRODT, 2009, Sénégal

## 14. LE POIDS ECONOMIQUE DE LA PECHE DANS LA SOUS REGION

### 141. Contribution de la pêche dans l'alimentation des populations

Peut-être à l'exception de la Mauritanie, la pêche, dans son ensemble et en particulier la pêche artisanale, est la plus grande pourvoyeuse de protéine animale dans les pays de la CSRP (75% au Sénégal, 63% en Sierra Leone, 50% au Cap Vert). La consommation moyenne de poisson par habitant est généralement assez élevée dans la sous région et souvent au-dessus de la moyenne mondiale (16 Kg). On note 27 Kg par tête et par an au Sénégal, 22,6 Kg en Sierra Leone, 22 Kg au Cap Vert, 26 Kg en Guinée Bissau, 13 Kg en Guinée Conakry. Cette moyenne cache des pointes assez élevées dans les régions côtières des pays concernée, comme les 45 Kg par tête et par an dans les régions maritimes du Sénégal, 20 Kg en Guinée maritime. Il n'y a pas de doute que le poisson représente un poids important dans l'alimentation quotidienne des populations, en particulier dans les zones maritimes. Cela confirme, pour chacun des pays concernés, le rôle de la pêche pour l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaire dans les pays de la CSRP. La souveraineté alimentaire est définie comme un processus qui, non seulement assure un accès permanent à de l'alimentation nécessaire en quantité et en qualité pour assurer les besoins biologiques de l'organisme humain, mais aussi les conditions sociales et environnementales d'une telle alimentation.

### 142. Contribution de la pêche aux revenus nationaux

Les données contenues dans tous les rapports 'pays' accordent une grande importance aux contributions de la pêche aux revenus nationaux. Malheureusement les périodes d'évaluation de ces contributions sont disparates comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, rendant les comparaisons difficiles.

Tableau 10 : Contribution de la pêche au PIB national

Pays	Contribution au PIB
<b>Cap Vert</b>	0,70 % (2010)
<b>Gambie</b>	2,20 % (2010)
<b>Guinée B</b>	7,10 % (2006)
<b>Guinée C</b>	1,80 % (2002)
<b>Mauritanie</b>	3,00 % (2009)
<b>Sénégal</b>	2,30 % (1996)
<b>Sierra L</b>	8,13 % (2008)

Tableau constitué à partir des données des rapports 'pays'

Différentes sources de revenu sont considérées : les produits des accords de pêche avec l'Union Européenne, les accords bilatéraux, les licences. La pêche contribue aussi à réduire le déséquilibre de la balance commerciale. Au Sénégal la pêche est la première source des exportations. Le Cap Vert a fait un exploit en renversant positivement le rapport import / export, qui est passé de - 549,2 millions d'ECV en 2005 à + 1609,8 millions d'ECV en 2009. En Gambie, le volume total d'exportation du poisson a été en 2010 de 3 563 tonnes pour une valeur en GMD de 100 041 608,61. En Guinée Bissau, bien qu'une partie importante des captures et des produits de la pêche, notamment artisanale, n'entre pas dans la comptabilité nationale, on note que l'activité contribue pour 40 % dans le budget national et représente 3,0 % des exportations totales du pays. En Mauritanie, bien qu'il y ait eu une dégradation de la situation, les produits halieutiques ont constitué 18 % des exportations totales du pays entre 2006 et 2009. En 2006, la Sierra Leone a exporté 4 282 tonnes de poissons, évalués à 13 420 652 USD. Comme l'a montré le cas de la Guinée Bissau, une meilleure organisation de l'activité pour sa prise en compte dans l'économie nationale peut augmenter sa contribution aux revenus nationaux. Il faut aussi noter qu'en ce qui



concerne la pêche industrielle dans plusieurs pays, les captures prélevées dans les ZEE par les flottes étrangères sont directement exportées sans contrôle.

#### 143. Les emplois générés par la pêche

Les emplois sont une autre forme de contribution de la pêche à l'économie nationale. Dans ce domaine, le rôle de la pêche artisanale est de loin le plus important comparée à celui la pêche industrielle. Généralement trois domaines d'activités sont cités, qui sont la pêche (capture), le mareyage et la transformation des produits halieutiques. Mais il faut aussi inclure d'autres activités connexes comme la construction et la réparation des pirogues, la fourniture / commercialisation des matériels de pêche, installation et maintenance des moteurs, etc. Ici aussi les années de recensement sont disparates. A l'exception de la Sierra Leone où l'emploi est en augmentation dans le secteur y compris les activités connexes, partout ailleurs est annoncée une diminution.

Tableau 11 : les emplois générés par la pêche en % de la population active et

Pays	% population active	Effectif emplois générés	Observation
<b>Cap Vert</b>	5,2	3 948 (2005)	Emplois directs
<b>Gambie</b>	-	-	-
<b>Guinée B</b>	1,26	18 000 (2006)	Emplois directs
<b>Guinée C</b>	Env. 4	112 000	Emplois directs et indirects
<b>Mauritanie</b>	-	26 510 (2008)	Emplois directs
<b>Sénégal</b>	17	600 000 (2005)	Emplois directs et indirects
<b>Sierra L</b>	10	188 053 (2008)	Emplois directs et indirects

Tableau constitué à partir des données des rapports 'pays'

#### 144. Le rôle socio-économique de la pêche artisanale

Comme cela a été judicieusement souligné dans certains rapports pays, au-delà d'être une profession, la pêche est vécue dans les communautés qui la pratiquent comme une fonction culturelle. Les métiers de la pêche sont ainsi souvent transmis des parents aux enfants, avec les dimensions spirituelles qui les accompagnaient. On ne pêchait pas n'importe quoi, n'importe comment, n'importe quand ni n'importe où. Ceci participe de la tendance qu'on observe dans les communautés de pêche à vouloir toujours aller pêcher alors que les ressources diminuent de façon sensible. Il faut, cependant noter, que les pratiques de pêche illicite qui apparaissent aujourd'hui, avec un impact négatif sur les communautés elles-mêmes (tensions, tiraillement et division), sur la ressource et l'environnement, indiquent le reflux de la dimension culturelle traditionnellement attachée aux métiers de la pêche. Pourtant il va falloir 'convoquer' cette dimension au fondement de toute action de cogestion qui veut y intégrer les dimensions sociale et 'protection environnementale'.

#### 145. Le rôle de la femme dans la pêche

Les activités communément prises en charge par les femmes dans le secteur de la pêche sont le micro mareyage, la transformation des produits halieutiques et la vente (produits frais et produits transformés). Ces activités sont souvent conduites ensemble par les mêmes femmes organisées en groupements, association ou coopératives. La plupart des femmes actives dans le secteur sont soit des épouses, soit des parentes des pêcheurs, qui leur livrent la matière première dans des relations bien fixées à l'avance. Généralement la femme fournit la glace et/ou avance de l'argent et attend qu'en retour le pêcheur lui livre les produits de sa capture. Dans certains pays comme la Guinée Conakry, la Mauritanie et le Sénégal, on rencontre des femmes d'affaires qui possèdent une entreprise de pêche : pirogues, filets, conteneurs et autres équipements nécessaires à la pêche. Elles

paient des équipages qui travaillent pour elles. En Gambie, il a été signalé que l'arrivée des femmes dans le mareyage industriel a boosté les exportations de produits halieutiques. Bien que minoritaires, il existe des femmes qui mènent des activités de pêche (capture) en Guinée Bissau, en Guinée Conakry et au Sénégal. Il s'agit notamment de pêche aux crevettes et le ramassage des coquillages.

Ces activités menées par les femmes dans le secteur renforcent leur rôle social. Le mareyage, la transformation et la vente des produits halieutiques rapportent parfois plus que la pêche, ce qui peut placer bon nombre de femmes en position de soutien financier de la famille. Elles prennent ainsi en charge les frais de nourriture de la famille, les soins de santé, les frais scolaires et de l'entretien des enfants.

Les activités des femmes dans le secteur rencontrent des contraintes signalées principalement au Sénégal, mais qui peuvent être partagées par d'autres pays :

- l'analphabétisme qui freine les capacités de gestion et de développement des bonnes pratiques de valorisation des produits ;
- l'accès au financement souvent bloqué par le type de financement pratiqué par les banques,
- des difficultés d'approvisionnement en matière première du fait de la raréfaction des ressources et de la concurrence déloyale ente les femmes elles-mêmes ;
- l'insuffisance d'infrastructure de stockage et de conservation, et l'absence de système de sécurité.

Il n'y a pas de doute que la levée de ces contraintes pourra débloquer l'efficacité des activités des femmes du secteur.

## 15. ETAT DES ECOSYSTEMES MARINS ET COTIERS

### 151. *Etat des lieux*

Les écosystèmes marins et côtiers de la zone CSRP, décrits en détail dans les rapports 'pays' peuvent être répartis en deux grands types de systèmes : les îles, avec des caractères propres à l'insularité et le continent. Les îles sont particulièrement mentionnées au Cap Vert, en Guinée Bissau, au Sénégal et en Guinée Conakry. Elles constituent un ensemble très sensible aux variations environnementales (variation du niveau de la mer, pollution, déforestation et changement climatique). Mais il s'agit aussi de régions regorgeant de biodiversité, avec des espèces endémiques. Tout cela est forgé grâce à des influences climatiques diverses, permettant d'abriter faunes et flores de très grandes variétés (grandes variétés de tortues marines, en particulier la tortue verte en Guinée Bissau, hippopotames marins, réserves de mangroves). La Guinée comporte en particulier des sites Ramsar, qui permettent de conserver et de promouvoir le rôle des zones humides pour la planète entière. Nous sommes donc ici dans des écosystèmes rares dont les bienfaits pour l'humanité n'ont pas encore été complètement évalués, d'où l'importance de les reconnaître, les étudier pour aboutir à des mesures efficaces de conservation et de promotion.

Il en est de même des écosystèmes continentaux dont le Sénégal et la Mauritanie illustrent l'importance et la richesse. Le Parc National du Banc d'Arguin révèle des herbiers d'environ 1000 Km<sup>2</sup>, avec des peuplements benthiques inconnus auparavant, sans compter les espèces endémiques qui y pullulent. Les écosystèmes marins et côtiers du Sénégal ne sont pas de reste, avec les Niayes qui abritent près de 419 espèces végétales, soit 20% de la flore sénégalaise, environ 80 espèces ligneuses et sous ligneuses à large distribution. (CSE, 2005 ; MEPN/DEEC, 2007) cité par (SENE, C ; p : 8). Les eaux maritimes sénégalaises abritent une grande diversité biologique comportant :

- une diversité de phytoplancton et de zooplancton,

- 779 espèces de poissons réparties en 72 familles ont été recensées au Sénégal (Bellemans et al, 1988),
- 400 espèces de mollusques identifiées (MEPN, 1997) ;
- une cinquantaine espèces de crustacés, des invertébrés très peu inventoriés, des mammifères marins (Thiao, 2009)

La RBDS est classée sixième estuaire, en fonction de sa diversité ichthyologique et de ses fonctions écologiques sur une centaine identifiée dans le monde.

Ces zones sensibles et porteuses d'une grande diversité biologique illustrent à la fois la grande richesse des écosystèmes et leur complexité qui appellent à des comportements responsables de tous les acteurs publics, associatifs et privés.

### *152. Les menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins et côtiers*

Plus que des menaces climatiques, les écosystèmes marins et côtiers de la zone CSRP sont à protéger des menaces qui résultent des actions humaines, dont la surexploitation des ressources est placée en premier lieu : ressources halieutiques comme les faunes et les flores qu'abritent les zones côtières. La surexploitation des ressources est perpétrée par les différents types de pêches prédatrices. A mentionner dans cette rubrique :

- la pêche artisanale qui utilise des engins prohibés tels que le filet monofilament, les filets dormants, les filets à mailles très petites, les explosifs, etc. ;
- la pêche industrielle, avec ses chalutages dévastateurs des ressources ;
- la pêche des espèces en danger ;
- les coupes intempestives de mangroves ;
- les pollutions, y compris les pollutions intentionnelles ;
- les extractions de sable ;
- l'urbanisation intempestive des zones côtières poussée notamment par l'industrie touristique.

Toutes ces actions contribuent à la dégradation des écosystèmes ci-dessus présentés dans leur grande diversité et richesse. La diminution constante des ressources halieutiques et l'accélération du changement climatique sont là pour avertir de l'urgence à se préoccuper de la situation.

### *153. Les actions menées*

Face aux différentes situations décrites, force est de constater qu'il y a une prise de conscience, particulièrement des acteurs publics et associatifs. Dans tous les pays, des efforts ont été faits pour créer des zones protégées et introduire le souci de la durabilité dans les pratiques de la pêche. Même si c'est avec les appuis des partenaires techniques et financiers, les Etats ont généralement pris les devants pour créer et gérer les zones protégées. Du Parc National du Banc d'Arguin aux sites Ramsar de la Guinée Conakry, en passant par les différentes zones protégées (à noter les nombreux parc nationaux protégés de la Guinée Bissau). Partout dans les zones protégées, la pêche commerciale ou industrielle est interdite. La Mauritanie semble détenir la palme d'or en ce qui concerne le repos biologique. Toutes ces actions sont souvent soutenues ou prolongées dans des projets spécifiques à l'instar du GIRMAC au Sénégal, du projet Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) et du Réseau de Vulgarisation de la Pêche au Cap Vert, projets qui font appel à la participation des pêcheurs.

Les AMP méritent une mention spéciale. Selon l'information communiquée par le rapport du Sénégal, les AMP sont une suite donnée au 5<sup>ème</sup> Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux tenu à Durban (Afrique du Sud) en 2003, qui a fortement recommandé aux Etats de mettre l'accent sur la

protection d'au moins 5 % de leur espace littoral et marin. Selon le même rapport les AMP ont pour objectifs de :

- protéger les espèces et les habitats vulnérables (biodiversité et les écosystèmes),
- protéger les stades biologiques fragiles (lieux de ponte et d'alevinage),
- améliorer la productivité de la pêche dans la région et les retombés socio-économiques pour les communautés locales.

Le recensement des OP a prouvé que les AMP existent dans tous les pays membres de la CSRP, même si elles ne sont souvent qu'à leur début. Leur mise en œuvre progressive intégrée dans des efforts sérieux de cogestion constitue une porte de sortie vers le développement durable des activités du secteur pêche pour le bien être des communautés concernées et plus largement pour le développement économique et social (humain) de l'ensemble de la nation dans chaque pays concerné.

## 16. LA GESTION DE LA PECHE DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CSRP

Après une longue absence dans les politiques nationales de développement de la sous région, la pêche a gagné en considération, ces dernières années, Elle est enfin intégrée dans les politiques de réduction de la pauvreté. Dans tous les pays de la CSRP, il existe des politiques sectorielles consacrées à la pêche, avec souvent comme orientations stratégiques une meilleure intégration de la pêche dans l'économie nationale et le développement durable du secteur. En fonction de cela, des réglementations ont été développées partout, souvent avec l'appui de la FAO ou d'autres partenaires, comme élément de consolidation ou de promotion du développement de la pêche. Toutes les politiques ainsi que les réglementations afférentes ont clairement fait la distinction entre la pêche industrielle et la pêche artisanale, de manière à définir pour chacune un espace de développement.

Dans chaque pays, la gestion administrative du secteur de la pêche est bien structurée, avec des lignes hiérarchiques claires rattachant le secteur soit au bureau du Premier Ministre, soit à un Ministère autonome en charge, soit intégré dans le Ministère de l'agriculture. Tous les schémas administratifs accordent une place distinctive à la pêche artisanale et à la pêche industrielle. Sont aussi généralement prévus des services en charge de la recherche, du contrôle et de la surveillance, de la programmation et du renforcement des capacités.

La ressource est généralement gérée en maître par l'Etat qui établit les règles d'autorisation d'accès et donc négocie les conditions et clauses des accords de pêche. L'Union Européenne domine incontestablement les accords de pêche dans la sous région suivie des pays asiatiques, dont la Chine a manifestement pris la tête. Dans les accords avec l'UE, il est souvent prévu de consacrer une portion des redevances au développement de la pêche dans le pays où les flottes européennes viennent pêcher. Le problème de tous ces accords est la faible capacité des pays de la CSRP à en contrôler l'exécution. Ils ne sont généralement pas bien équipés pour véritablement suivre les captures. De leur côté, les acteurs associatifs n'arrivent pas non plus à exercer le contrôle citoyen sur l'utilisation des fonds prévus dans les redevances pour le développement de la pêche. Dans tous les cas, que ce soit pour le développement des politiques de la pêche ou les négociations des accords de pêche, il est rarement indiqué que les gouvernements ont adoptés une approche participative. Pourtant tous les rapports 'pays' mentionnent l'existence d'une expérience de la cogestion dans les Etats concernés. Mais il est vrai que l'expérience est récente et les termes dans lesquels elle est évoquée la place dans une visée prospective.

La situation actuelle de la pêche en rapport avec l'état de la ressource et les résultats de l'activité pousse à l'adoption de la cogestion, comme d'ailleurs de l'intégration des AMP, dans les politiques de gestion et de réglementation du secteur.

- ▶ La cogestion est présentée partout comme une alternative au mode de gestion actuellement le plus prégnant. C'est une approche de gestion fondée sur un partenariat dans lequel les représentants des communautés locales, du gouvernement et d'autres parties prenantes comme les propriétaires d'embarcations, les constructeurs de pirogues, les fournisseurs de matériels de pêche, les ONG, les chercheurs, etc., partagent la responsabilité et le pouvoir de gérer ensemble les ressources de la pêche comme un patrimoine commun national. Ce mode de gestion ouvre particulièrement la voie aux acteurs de la pêche artisanale, pour leur implication aussi bien dans l'élaboration des politiques de la pêche, que dans la mise en œuvre des actions de développement de leur secteur d'activités. Mais cela suppose que ces acteurs aient des capacités d'analyse, de négociation et de proposition. Le diagnostic approfondi permettra de revenir sur ce point dans les détails, pour apprécier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces éventuelles qui pèsent sur la mise en œuvre de ce mode de gestion..

## 17. LES LEÇONS TIREES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE ET CONCLUSION

Au terme de cette analyse de contexte, il apparaît que le secteur de la pêche dans les Etats membres de la CSRP pouvait apporter des contributions plus grandes aux économies nationales et participer davantage au développement économique et social des populations. Il s'inscrit en effet dans des écosystèmes marins et côtiers dotés d'une très grande diversité biologique, riche de milliers d'espèces aquatiques, de faune et de flore abondante et de qualité exceptionnelle. Malheureusement, cet ensemble est menacé par des comportements humains irresponsables qui se manifestent par la surexploitation et le gaspillage des ressources qui sont loin d'être inépuisables, alors qu'un peu plus d'attention et de prévenance aurait permis d'assurer leur utilisation durable.

Il y a une prise de conscience progressive que les choses ne peuvent ainsi durer et qu'il est urgent de développer une forme de gouvernance qui appelle à la responsabilité de tous les acteurs clés. Il est admis que l'une des solutions pour un avenir meilleur se trouve dans la cogestion qui doit inclure l'aménagement et la gestion des AMP. Ceci n'est pourtant possible que si les hommes et les femmes qui y seront impliqués disposent de capacités avérées pour comprendre les systèmes dans lesquels ils se trouvent, développer des attitudes compatibles avec une exploitation durable des ressources qui ne doivent pas être considérées comme à leur seule disposition mais aussi à celle des générations à venir.

Pour aboutir à un tel résultat, il faut bien sûr, travailler au renforcement des capacités de toutes sortes, qui assurent la compétence nécessaire aux acteurs impliqués, mais il faut aller au-delà, pour créer les conditions d'émergence d'un type nouveau de citoyen doté d'une éthique qui met au cœur des motivations de ses actes, non seulement son intérêt propre, mais aussi celui de l'humanité à laquelle il appartient.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **Inventaire des Organisations Professionnelles de la Pêche dans les pays de la CSRP**

## 21. INTRODUCTION

L'inventaire raisonné des OP de la pêche est constitutif de la première phase de l'étude diagnostique commanditée par la CSRP dans ses Etats membres. Il complète l'analyse de contexte de la pêche dans les mêmes Etats, qui fait l'objet d'un rapport distinct. Cet inventaire a pour objectif d'établir une sorte de carte d'identité des OP, incluant les informations suivantes :

- nom complet de l'OP et acronyme, lieu d'implantation, adresses et téléphone, personne de contact ;
- année de création, statut juridique de l'OP, date de la reconnaissance juridique, type d'organisation ;
- envergure de l'OP (nationale, locale ou autre), pêcheries concernées, domaines d'intervention ;
- catégorie et effectif des membres adhérents ;
- appartenance à une AMP et implication dans une expérience de la cogestion.

Vu le temps et les moyens financiers mis à disposition pour réaliser cet inventaire, nous avons préféré traiter les informations suivantes au moment du diagnostic approfondi, contrairement à ce qui est demandé dans les termes de référence :

- mandat / raison sociale, missions et objectifs,
- organes, règlements intérieurs et modes de gouvernance (conditions d'adhésion et d'exclusion, désignation des responsables et des représentants, etc.),
- ressources humaines spécifiques,
- moyens techniques et ressources financières, sources de financement et partenariats éventuels,
- participation à un ou plusieurs cadres de concertation (lesquels ? depuis quand et avec quelle fréquence ? sur quels sujets ? etc.).

Les informations retenues pour l'inventaire peuvent aussi servir à trier les OP selon les facteurs souhaités, par exemple, par année de création, la ou les pêcheries concernées, les domaines d'activités, etc. Bien que cet inventaire ne soit pas exhaustif, il peut constituer une base de données intéressante pour la CSRP. Il est conçu de manière à permettre de l'enrichir continuellement et à volonté, en utilisant les occasions de rencontres, visites, missions ou autres événements organisés par la CSRP et/ou par ses partenaires.

Ce rapport s'articule autour des trois grands points suivants : i) introduction, ii) la méthodologie, qui présente toutes les étapes par lesquelles est passé l'inventaire (la revue documentaire, la collecte de données proprement dite, le dépouillement et la rédaction du rapport), iii) les résultats de l'inventaire qui comprennent l'approche typologique et les différents critères pouvant servir à la typologie, iv) la pré-proposition des OP devant faire l'objet du diagnostic approfondi et v) la conclusion.

## 22. METHODOLOGIE

Pour réaliser un inventaire raisonné, comme souhaité par les termes de référence, il aurait fallu disposer d'un état des lieux exhaustif des OP de la pêche dans chaque pays, avec des données permettant d'estimer le poids de chaque catégorie d'OP dans l'ensemble de la population des OP concernées. Faute de cela, le choix a été fait, compte tenu des contraintes de temps et de moyens financiers ci-dessus mentionnées, de partir de l'existant, pour faire un inventaire qui servira à améliorer les listes aujourd'hui disponibles.

Il a été conçu une fiche d'identification pour collecter les informations qui serviront de base à un recensement exhaustif des OP de la pêche dans les Etats membres de la CSRP et même au-delà. Elle peut aussi servir à améliorer les recensements existants ou à enregistrer les OP non encore recensées.

L'inventaire actuel est réalisé dans chaque pays de la CSRP, en respectant le contexte et la structuration des OP dans le pays. La méthodologie adoptée prend en compte les remarques précédentes et se déploie selon les étapes ci-après :

### *221. La revue documentaire*

Elle a été faite pour retrouver dans chaque pays des listes d'OP existantes, sur lesquelles les données disponibles ont été comparées à celles prévues pour être collectées par la présente étude. Lorsque les listes n'étaient pas immédiatement disponibles, des investigations ont été faites dans les administrations concernées. Cette opération a permis de disposer d'une base à partir de laquelle l'inventaire a été fait.

### *222. La collecte de données proprement dite*

Elle a été faite, parfois par téléphone, sur la base des contacts affichés sur les listes existantes, pour compléter les informations manquantes ; parfois en se rendant dans les localités d'implantation des OP, parfois enfin, en allant dans les administrations des pêches ou dans des projets travaillant dans le domaine. Quelle que soit la manière dont les listes ont été constituées, les informations ont été recueillies selon une fiche identique pour toutes les OP. Cette option a permis d'avoir des données comparables.

### *223. Dépouillement des données et rédaction du rapport*

L'établissement d'une fiche d'identification par OP, sur la base des informations recherchées, donne accès à une identité assez complète de chaque OP répertoriée. L'opération étant identique pour toutes les OP et pour tous les pays, elle rend disponible une base de données à partir de laquelle différentes sortes de tris ou catégorisations d'OP sont possibles et peuvent être affinés au fur et à mesure de l'amélioration de la base. Les résultats du présent inventaire permettent de faire un nombre important de tris, notamment selon l'un et/ou les critères suivants :

- année de création, statut juridique de l'OP, date de la reconnaissance juridique, type d'organisation ;
- envergure de l'OP (nationale, locale ou autre), pêcheries concernées, domaines d'intervention ;
- catégorie et effectif des membres adhérents ;
- appartenance à une AMP et implication dans une expérience de la cogestion.

Comme prévu par les termes de référence, un petit nombre d'OP sera isolé de cet inventaire pour faire l'objet d'un diagnostic approfondi. Douze critères de sélection de ces OP ont été proposés par l'ADEPA et 3 à 5 OP par pays ont été suggérées pour le diagnostic approfondi. Pour plus d'objectivité et de cohérence, les critères de sélection et les OP à diagnostiquer seront discutés et validés au cours de l'atelier de lancement du diagnostic approfondi en présence de la CSRP.

### *224. Mode d'emploi du présent inventaire*

Les résultats de l'inventaire sont présentés de telle sorte que l'on puisse y accéder et l'exploiter de différentes manières, dont voici les principales :



- le présent rapport synthèse : il présente la méthodologie suivie pour réaliser l’inventaire, donne une vue générale de l’inventaire au niveau de l’ensemble des pays de la CSRP et compile par pays toutes les fiches d’identification remplies ;
- les rapports pays qui sont comme autant d’annexes au rapport synthèse : ils sont de niveaux inégaux et articulés différemment, mais ils apportent sur chaque pays des détails intéressants pour un lecteur qui veut en savoir plus sur le pays ;
- une base de données sur Access, où sont enregistrées, sous forme de fiche signalétique, toutes les données recueillies sur une bonne partie des OP répertoriées dans chacun des pays de la CSRP. Sur 500 OP inventoriées, seules 296 d’entre elles disposent d’une fiche signalétique enregistrée dans la base des données, soit 59 %. Comme déjà indiqué, c’est un début de base de données. Elle est donc ouverte et peut être complétées à volonté, ce qui permettra d’avoir progressivement une base de données continuellement adaptée aux besoins des utilisateurs. Elle permet enfin de trier les OP à partir de n’importe laquelle de leurs caractéristiques.

Tableau n° 12 : Proportion des OP reprises dans la base des données par rapport aux OP inventoriées

Pays	OP inventoriés	OP enregistrées dans la base de données	Pourcentage
Cap Vert	51	51	100
Gambie	112	27	24
Guinée B.	77	77	100
Guinée C.	119	18	15
Mauritanie	52	52	100
Sénégal	59	41	63
Sierra Leone	30	30	100
Total	500	296	59

## 23. LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

### 231. Approche typologique

Les informations contenues dans la fiche d’identification offre des possibilités de classification complexe pouvant conduire à des typologies affinées, si l’on procède à des combinaisons judicieuses des critères suivants :

- années de création et de reconnaissance juridique de l’OP,
- statut juridique de l’OP,
- type d’organisation (association de base, coopérative de base, OP faitière, union, fédération, réseau),
- envergure de l’OP (nationale, régionale ou locale),
- pêcheries concernées ou plus précisément les espèces de poisson exploitées,
- domaines d’intervention (capture, mareyage, transformation),
- catégorie des membres adhérents (homme, femme, personne morale),
- appartenance à une AMP,
- expérience de cogestion (implication ou non dans une concertation ou dans des activités spécifiques visant la cogestion des ressources halieutiques).

On note que les plus vieilles OP inventoriées au cours de cette étude sont les coopératives Cap Blanc et Tra Elkheirph créées en 1978, toutes deux situées à Nouadhibou en Mauritanie. On note également qu’il y a, dans chaque pays, une moyenne de 2 à 3 OP qui se créent chaque année à partir de l’an 2000. Il semble qu’en partie, ces nouvelles OP sont des « dissidents » et/ou des « révoltés » qui se détachent de leurs OP mères pour créer de nouvelles. Ce phénomène peut traduire le malaise

et/ou l'insatisfaction de certains membres des OP quant à la gouvernance de leurs OP et aux services rendus. Le tableau n° 13 ci-dessous détaille par pays les années de création des OP enregistrées dans notre base de données.

Tableau n° 13 : Années de création des OP enregistrées dans la base de données constituée.

	Total OP	Avant 2000	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	NI
Cap Vert	51	3	2	0	3	1	3	2	4	1	4	3	9	5	11
Gambie	27	2	0	0	3	6	1	3	1	10	1	0	0	0	0
Guinée B.	77	5	1	1	1	2	1	0	1	0	1	1	0	1	62
Guinée C.	18	2	0	1	0	1	0	1	0	2	1	1	8	1	1
Mauritanie	52	17	5	0	2	1	3	1	5	4	4	4	0	0	6
Sénégal	41	10	1	0	0	3	2	2	1	0	2	9	7	0	4
Sierra L.	30	7	2	3	0	4	3	0	1	1	1	1	5	2	0
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>84</b>

Le tableau 14 ci-dessous donne un aperçu de la distribution des OP selon les critères essentiels retenus, tandis que le tableau 15 complète, en précisant les types d'organisation<sup>2</sup>. En combinant les données des deux tableaux, on peut dire que l'OP moyenne dans les pays de la CSRP est une association locale. Elle combine les trois domaines principaux d'intervention (la pêche, le mareyage et la transformation) et est susceptible d'entrer dans une expérience de cogestion. Généralement les OP nationales regroupent des OP locales. La notion d'OP régionale, c'est-à-dire couvrant une région du pays, n'apparaît pas pertinente. Elle est certainement reprise sous la distinction « union », « faitière » ou « fédération », qui ne totalisent qu'une vingtaine d'OP dans l'inventaire. Le gros des OP est mixte, comprenant les hommes et les femmes avec une tendance majoritaire féminine. Cependant, bien que les femmes soient réputées très actives au sein des communautés de pêche, les OP exclusivement de femmes demeurent minoritaires. Dans la liste des 500 OP recensées, il y en a que 83, soit environ 17%. Les femmes sont essentiellement occupées dans la transformation et le mareyage.

Tableau 14 : Typologie des OP recensées

Pays	Effectif OP	OP industrielle	Envergure des OP			OP de femmes	Domaines d'intervention				OP en AMP	OP en cogest.
			OP national.	OP régionale	OP locale		Pêche	Mareyage	Transformation	Autre		
Cap Vert	51	1	1	2	48	1	38	34	6	2	5	
Gambie	112	1	4		42	15	45	53	57	-	4	4
Guinée B	77	-	11		69	42	46	34	47	-	8	26
Guinée C	119	-	48		71		71	67	13			
Mauritanie	52	1	5	4	43	18	26	26	24	-	7	12
Sénégal	59	2	8	2	49	3	40	63	36	28	11	36
Sierra Leone	30	2	5	1	23	4	26	30	30	1	29	31
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>7</b>	<b>82</b>	<b>9</b>	<b>345</b>	<b>83</b>	<b>292</b>	<b>307</b>	<b>213</b>	<b>31</b>	<b>64</b>	<b>109</b>

<sup>2</sup> Les chiffres indiqués dans les tableaux 14 et 15 sont une synthèse de ceux donnés dans les rapports pays des consultants nationaux. Ils sont différents de ceux qu'on obtient à partir de la base des données constituée à partir des fiches d'identification des OP fournies par ces consultants. En effet, à ce stade, toutes les OP inventoriées n'ont pas fait l'objet d'une fiche d'identification.

Tableau 15 : Distribution des OP recensées par type d'organisation

Pays Pa	Effectif OP	Types d'organisation					
		Assoc	Coop.	Faïti.	Union	Fédér.	Réseau
Cap Vert	51	49	-	-	-	1	1
Gambie	112	105	7	-	-	-	-
Guinée B	77	61	5	3	1	1	5
Guinée C	119	47	71	-	6	-	1
Mauritanie	52	8	40	1	-	2	-
Sénégal	59	52	-	7	1	-	2
Sierra Leone	30	13	13	1	3	-	1
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>335</b>	<b>136</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

### 232. Présentation des différents critères pouvant servir à la typologie des OP

Il faut noter que pour éviter de disperser les efforts au cours du travail, la pêche continentale et la pisciculture ont été provisoirement laissés de côté. L'inventaire n'a donc pris en compte que la pêche maritime, domaine auquel sont limités les critères ci-après présentés.

#### ► Les OP industrielles

Les OP industrielles n'ont pas bénéficié d'un traitement spécifique dans le recensement. La fiche d'identification, elle-même, est muette sur ce point. Cependant elles ont été clairement identifiées dans quatre pays : la Gambie (1), la Sierre Leone (2), Sénégal (2) et le Cape Vert (1). Leur trait caractéristique est qu'elles exportent leurs produits vers l'extérieur, essentiellement vers l'Europe. Il aurait été d'ailleurs très difficile de traiter de la pêche industrielle aussi intensément que de la pêche artisanale, qui pose des problèmes spécifiques d'organisation.

#### ► L'envergure territoriale des OP

A ce titre, on a distingué trois niveaux de regroupement : local, régional et national. Comme indiqué ci-dessus, la très grande majorité des OP se répartissent entre le local (345) et le national (82). Le niveau régional a besoin d'être redéfini. Il est probable qu'il y ait une meilleure appréciation à faire des unions, de certaines fédérations et des réseaux pour mieux appréhender les OP à ranger au niveau régional. Il n'y a pas de doute que le niveau local est actuellement le plus pertinent, pour la mise en œuvre des projets et les appuis de renforcement de capacité. Dans le diagnostic approfondi qui visera essentiellement les OP d'envergure nationale, on veillera à identifier avec soin les acteurs à la base qui mènent de véritables actions sur le terrain. C'est vers ceux-là que devra être orienté le renforcement des capacités techniques.

#### ► Les pêcheries concernées

A ce niveau, les résultats de l'étude montre plutôt **les espèces de poisson concernées** par le travail des OP inventoriées sans distinction (capture, mareyage et transformation). Ces informations peuvent être indicatives pour un programme orienté vers l'aménagement des pêcheries<sup>3</sup>. En général, qu'il s'agisse de la capture, du mareyage et de la transformation, les OP touchent à toutes les espèces qui se présentent à elles selon les opportunités et les saisons. L'inventaire n'a relevé aucune OP spécialisée sur un ou deux produits spécifiques. Cependant, il ressort que **les petits pélagiques** sont la ressource qui occupe presque toutes les OP dans tous les pays. Le tableau n° 16 ci-dessous donne la distribution par pays des OP enregistrées dans notre base de données ayant répondu sur les espèces de poisson qu'elles exploitent.

<sup>3</sup> Ces informations sont à rapprocher à celles tu tableau 2 dans la partie consacrée à l'analyse du contexte.

Tableau n° 16 : Les espèces de poissons exploitées par les OP

Pays	Total OP	Pélagiques	Mulet	Courbine	Crevettes	Soles	Merlu	Autres
Cap Vert	51	37						16
Gambie	27							
Guinée B.	77	44	24	20	8	14	13	5
Guinée C.	18	8						10
Mauritanie	52	36	24	43	1	2	7	6
Sénégal	41	34	14	14	10	9	4	6
Sierra L.	30	30			1	1		
Total	296	189	62	77	20	26	24	42

► *Les domaines d'intervention des OP*

Les principaux domaines couverts sont la pêche, le mareyage et la transformation des produits halieutiques. La plupart des organisations regroupent à la fois, des acteurs des trois domaines : pêche (296), Mareyage (310) et Transformation (216). Ce critère n'est pas suffisamment distinctif. Toutefois un effort doit être fait pour en tenir compte lors du diagnostic approfondi. On devra vérifier le niveau d'occupation réelle par rapport à chaque domaine pour utiliser ce critère dans la sélection des OP, ce qui relève d'une approche qualitative.

► *L'appartenance à une AMP*

On peut considérer les AMP comme domaine d'intervention, mais aussi comme l'environnement dans lequel interviennent les OP. Dans les deux cas le souci premier est la préservation des écosystèmes en présence. Soixante quatre (64) OP ont été identifiées comme opérant dans des AMP. Bien que des efforts soient entrepris dans presque tous les pays pour prendre en compte ce facteur dans la production halieutique, il est surtout évoqué comme perspective. Puisque l'objectif principal du programme dans le cadre duquel se fait cette étude est de « permettre aux Etats membres de la CSRP de mettre en œuvre des systèmes de gestion durable des pêches et de l'environnement marin aux plans biologique, économique et social » (Cf. TdR), l'appartenance à une AMP revêt un caractère important pour l'avenir des activités des pêches et donc pour le diagnostic approfondi. Il est d'ailleurs réconfortant de constater que presque tous les pays concernés prennent en compte cette dimension de l'activité pêche, même si dans beaucoup de cas des actions concrètes restent à venir.

► *L'expérience de cogestion*

Cent neuf (109) OP ont été recensées comme ayant une expérience de la cogestion. Ce système de gestion est sensé conforter la gestion durable des pêcheries. La gouvernance concertée des pêcheries jouera un rôle incontournable dans l'atteinte de la finalité de la CSRP qui est « l'harmonisation à long terme des politiques des pays membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable de leurs ressources halieutiques et le renforcement de leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives ». On note déjà des efforts sensibles des administrations des pêches pour intégrer la cogestion dans différents types de projets comme le GIRMAC au Sénégal et l'installation en cours de 110 Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) au Cap Vert. Les différents types de regroupements d'OP recensés peuvent être considérés comme des prémices de la cogestion.

### ► *Les types d'organisation*

Six types d'organisation ont été identifiés : association de base, coopérative de base, faîtière, fédération et réseau. Les 500 OP se concentrent principalement autour de deux : association (335) et coopérative (136) dont une grande partie se dénombre en Mauritanie (40). Quand on sait que parfois les acteurs à la base confondent association et coopérative, on comprend qu'il y a lieu encore d'affiner. La distinction est encore plus difficile à faire entre faîtière, union et fédération. Les trois regroupent ensemble 28 OP. Il est aussi normal que l'effectif des organisations de ce type ne soit pas élevé, puisque par définition elles regroupent d'autres organisations. Strictement parlant, le réseau n'est pas une organisation, en ce sens que son bon fonctionnement n'est, en général, pas compatible avec une ligne hiérarchique unique. Le réseau est normalement polycentrique, ce qui favorise des prises d'initiatives multiformes. La forme de développement la plus proche du réseau est celui du rhizome, une plante qui bourgeonne au fur et à mesure de son développement souterrain. Cependant, on emprunte de plus en plus au réseau pour renforcer le dynamisme des faîtières, des unions et des fédérations qui sont, comme le réseau, des regroupements de plusieurs organisations. On devra certainement être attentif aux types d'organisation les plus fonctionnels pour sélectionner les acteurs à impliquer dans la cogestion et l'intégration des AMP dans la gestion des pêcheries.

### ► *Le nombre de membres de l'OP*

Le nombre des membres des OP est un facteur important. Il est déterminant quant à sa force de frappe et son potentiel. Les programmes d'appui et de renforcement des capacités doivent en tenir compte pour « rentabiliser » leurs actions. Comme il a été dit plus haut, l'inventaire a relevé plus d'OP de niveau local, dépassant rarement la centaine de membres. Les grandes unions et/ou confédérations d'OP, regroupant plusieurs OP locales comptent souvent plus de 10 000 membres, allant jusqu'à 16 000 au Sénégal et en Sierra Leone. Ces mastodontes sont des « foule-tout » dont il faut approcher avec précaution et discernement quand on doit travailler avec elles. Les OP intermédiaires regroupant entre 300 et 500 membres sont rares.

Tableau n° 17 : Répartition des OP par nombre d'adhérents

Pays	NI	1-99	100-199	200-299	300-399	400-499	500-4999	5000 et +
Cap Vert	10	33	8	0	0	0	0	0
Gambie	0	17	3	2	0	1	4	0
Guinée B.	22	43	8	0	2	0	1	0
Guinée C.	3	14	0	0	0	0	1	0
Mauritanie	3	36	9	1	2	0	1	0
Sénégal	33						3	5
Sierra L.	0	17	3	4	0	0	2	4
Total	67	160	31	7	4	1	12	9

## 24. PROPOSITION D'OP DEVANT FAIRE L'OBJET DU DIAGNOSTIC APPROFONDI

### 241. Critères de choix

Le diagnostic approfondi est un prélude au renforcement de leurs capacités. C'est donc ce diagnostic qui indiquera celles à renforcer, dans quels domaines et comment. Les OP à diagnostiquer doivent donc être choisies sur des critères qui les disposent déjà dans cette perspective et qui garantissent qu'elles sont et seront davantage, après renforcement des capacités, leaderships dans leurs milieux pour porter, amplifier et pérenniser les changements souhaités, notamment l'aménagement des pêcheries. Elles doivent par ailleurs être de la pêche artisanale (en

grande partie) et de la pêche industrielle (en proportion limitée) pour représenter tout le secteur. Pour ces deux catégories d'OP les critères suivants nous semblent indispensables. Ils ne sont pas hiérarchisés.

Tableau n° 18 : critères de sélection des OP pour le diagnostic approfondi

	<b>Critères</b>	<b>Raisons du choix de ce critère</b>
1	L'âge de l'OP : plus de cinq ans	Une OP qui a cinq ans ou plus témoigne par cette longévité de sa solidité et de son sérieux.
2	Le dynamisme de l'OP	Les OP à choisir doivent faire preuve de dynamisme et d'activité. Elles doivent exister dans les faits avérés par leurs activités et pas seulement de nom.
3	Les initiatives de l'OP	Ce critère est lié au précédent. Ces OP doivent biller par des initiatives qu'elles prônent dans la gestion de leurs activités, dans la vie du secteur de la pêche et dans la société civile en général.
4	La concertation et le partage d'expériences avec les autres acteurs	Ces OP doivent être en liaison de travail, d'échange, de recherche de solutions avec les autres acteurs du secteur de la pêche (autres OP, administrations des pêches, recherche halieutique, contrôle et surveillance, projets de développement, structures nationales et régionales, société civile, ...).
5	Le degré d'autonomie et d'indépendance	Pour porter et défendre les intérêts de leurs membres, pour oser faire des revendications et des propositions qui ne sont pas nécessairement calqués sur les mots d'ordre des administrations des pêches, ces OP doivent disposer d'un minimum d'autonomie et d'indépendance.
6	Le leadership de l'OP	Pour réussir leur mission, ces OP doivent entraîner dans leur sillage un bon nombre d'autres OP pour s'assurer « la masse critique » leur permettant d'impulser et de soutenir les changements qu'elles souhaitent ou proposent.
7	L'ampleur de l'OP	De préférence, ces OP doivent œuvrer au niveau national ou jouir d'une audience nationale.
8	Le nombre des adhérents : plus de 500 (à discuter).	Une OP regroupant une dizaine d'adhérents ne peut faire le poids devant les mastodontes de plusieurs milliers d'adhérents
9	La confiance et la crédibilité de l'OP	Les OP à renforcer doivent jouir de la confiance et être crédibles face à leurs pairs et aux autres acteurs du secteur et de la société civile. Cette confiance et cette crédibilité sont à relier à leur « la gouvernance ». En effet, le renforcement des capacités est un investissement qu'il ne faut faire que dans une « entreprise » ayant des gages de rentabilité.
10	La notoriété et la reconnaissance publiques de l'OP	Ces OP doivent être connues par les autres acteurs du secteur de la pêche et juridiquement établies.
11	La pêche comme une des activités principales de l'OP	L'aménagement des pêcheries concerne principalement la pêche plus que le mareyage et la transformation. Une OP ne pratiquant pas la pêche intéresse moins dans cet exercice.
12	L'implication dans la cogestion des ressources	La finalité du projet étant l'implication active des OP dans la cogestion des ressources halieutiques et l'aménagement

halieutique et/ou dans l'aménagement des pêcheries	des pêcheries, celles qui y sont déjà ont un atout de taille.
--	---

#### 242. Pré-proposition des OP devant faire l'objet du diagnostic approfondi

L'exploitation des rapports pays d'inventaire des OP faite à la lumière des critères retenus dans le tableau n° 1 ci-dessus fait ressortir une pré-proposition suivante des OP devant faire l'objet du diagnostic approfondi. Nous insistons sur le caractère « pré-proposition » de cette liste qui sera discutée, complétée et validé par l'ensemble des consultants nationaux réunis en atelier et par la CSRP.

Tableau n° 19 : pré-proposition des OP à diagnostiquer<sup>4</sup>

Pays	OP retenues pour le diagnostic	Critères remplis											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Cap Vert	<b>Pêche artisanale</b>												
	Fédération des associations de l'AMP de Santa Luzia (Sao Vicente)	-	+	+	+				+/-			+	+
	APM (Maio)	+						-	-		+	+	+
	Association des Pêcheurs Cagarra (Sao Nicolau)	+						-	-			+	-
	ROPA-CV	-	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+
	<b>Pêche industrielle</b>												
Association des armateurs de pêche industrielle (Sao Vicente)								+/-				+	-
Gambie	<b>Pêche artisanale</b>												
	NAAFO	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+/-
	GAMFIDA	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+/-
	TRY (Women oyster)	-					+	+	+/-		+	+/-	+/-
	<b>Pêche industrielle</b>												
TAGFC	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+	+/-
Guinée Bissau	<b>Pêche artisanale</b>												
	ANAPA	+	+	+	+	+/-	+	+	-	+	+	+	-
	UNIPES MARCA (Cacine)	-	+	+	-	+/-	-	-	-	+/-	-	+	+
	APESCA (Cacheu)	-	-	+	+	+/-	-	-	-	+/-	-	+	-
	ASPIB (Bubaque)	-	-									+	-
	<b>Pêche industrielle</b>												
ANEP													
Guinée	<b>Pêche artisanale</b>												
	UNPAG	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+/-
	UDESKA												
	<b>Pêche industrielle</b>												

<sup>4</sup> An niveau du tableau des critères de choix, le signe + veut dire que le critère est totalement rempli, le signe - veut dire que le critère n'est pas totalement rempli, le signe +/- veut dire qu'il y a des éléments tendant vers ce critère. La case vide signifie que nous manquons d'information sur ce critère.

	CONAPEG												
Mauritanie	<b>Pêche artisanale</b>												
	FNPF	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+/-
	FLPA	-	+				+	-	-			+	+/-
	Coopérative Teissot (PNBA)	+						-	-			+	+
	Coopérative filets tournants	-						-	-			+	+/-
	COPAM	+	+	+	+	-	-	+	+	-	+/-	+	+/-
	<b>Pêche industrielle</b>												
FNPF	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+/-	
Sénégal	<b>Pêche artisanale</b>												
	CNPS et/ou FENAGIE Pêche	+	+	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	+/-
	Comité de Gestion AMP Joal	+	+	+	+	+/-	+	-		+	+	+	+
	CLPA Sindia	-	+	+	+	+/-	+	-		+	+	+	+
	Femmes Coquillage Saloum												
	<b>Pêche industrielle</b>												
	GAIPES		+	+	+	+/-	+	+		+	+	+	
Sierra Leone	<b>Pêche artisanale</b>												
	SLAFU	+	+	+	+	+/-	+	+	+		+/-	+	+/-
	SLAAFU	+			+			+	+			+	
	SLIAFU	+			+			+	+			+	
	<b>Pêche industrielle</b>												
SLIFA	-						+	+			+		

## 25. CONCLUSION

L'organisation des acteurs de la pêche (pêcheurs, mareyeur, transformateurs et autres) est capitale pour le développement et la gestion des pêches. Pour être efficaces, les forces de propositions doivent être collectives, tout en visant l'intérêt commun. Dans tous les pays de la CSRP, l'activité pêche est assez bien structurée, ce qui ne signifie pas que les organisations fonctionnent bien. Le diagnostic approfondi permettra d'approcher cet aspect de la chose. On peut néanmoins déjà souligner que le rôle de l'Etat semble avoir été déterminant.

En Gambie et en Sierre Leone, les faîtières semblent bien délimitées, sont en nombre bien connu et réparties entre la pêche artisanale (plus nombreuses) et la pêche industrielle (moins nombreuses). Les lignes d'appartenance sont claires depuis la base. Ailleurs les lignes de regroupements paraissent moins nettes et parfois foisonnant comme au Sénégal où il y a pas moins de sept types différents d'organisation, qui se subdivisent ou se « déconcentrent » à leur tour sur tout le territoire, donnant lieu à des sous groupes en cascade, sans compter les regroupements opérés à l'occasion des projets de pêche. Au Cap Vert et en Guinée Bissau, les regroupements par île ou régions paraissent plus pertinents, sans doute dû au caractère insulaire de ces pays.

Au plan théorique, on peut se laisser facilement convaincre que les domaines d'intervention sont des critères nettement distinctifs pour la typologie des OP. A la tâche, il apparaît qu'il faut relativiser les choses en la matière, parce que, tous les pays de la CSRP confondus, le constat a été fait que la grande majorité des OP opèrent souvent à la fois dans les trois domaines principaux que sont la pêche, le mareyage et la transformation des produits halieutiques, les deux derniers ayant le



palmarès de la combinaison. Néanmoins des actions d'appui peuvent se distinguer par domaine pour plus d'efficacité, sans que cela signifie qu'on ne retiendra que des organisations à activité unique.

Tout le développement qui précède montre comment une utilisation mécanique des critères pourrait induire en erreur et porter préjudice à des actions qui ne peuvent être efficaces que si elles prennent en compte la dynamique des organisations concernées. D'où l'importance de bien les identifier. La base de données que nous proposons est un outil qui peut servir, mais l'utilisateur doit aussi faire appel à sa connaissance du milieu, surtout du contexte administratif et politique qui prévaut au moment des choix. Sur la carte d'identité d'une OP, il n'apparaît pas par exemple, le rôle de l'Etat dans sa constitution, ni celui d'une ONG d'appui technique ou de financement, pour ne citer que ces deux cas. Or une telle interférence peut avoir un impact négatif sur la dynamique du groupe à moyen et à long termes.

Enfin nous rappelons que la base de données, elle-même, comporte encore des insuffisances qui vont être éliminées progressivement, si la CSRP décide, comme nous le lui conseillons, de mettre en place une stratégie de son amélioration dès les premiers jours de son utilisation. Pourquoi cela ne pourrait-il pas faire partie d'une éventuelle prolongation de la collaboration entre la CSRP et l'ADEPA ?

## ANNEXES

### **1. Rapports pays d'analyse du contexte :**

- Rapport d'analyse du contexte du Cap Vert
- Rapport d'analyse de contexte de la Gambie
- Rapport d'analyse de contexte de la Guinée Bissau
- Rapport d'analyse du contexte et de l'inventaire des OP en Guinée Conakry
- Rapport d'analyse de contexte de la Mauritanie
- Rapport d'analyse de contexte du Sénégal
- Rapport d'analyse de contexte et d'inventaire des OP de la Sierra Leone

### **2. Rapports pays d'inventaire des OP :**

- Rapport d'inventaire des OP du Cap Vert
- Rapport d'inventaire des OP de la Gambie
- Rapport d'inventaire des OP de la Guinée Bissau
- Typologie des OP en Mauritanie
- Rapport d'inventaire des OP au Sénégal

### **3. Fiches signalétiques d'OP recues par pays :**

- Cap Vert : 51
- Gambie : 27
- Guinée Bissau : 77
- Guinée Conakry : 18
- Mauritanie : 52
- Sénégal : 41
- Sierra Leone : 30